

La lettre de Michel Herry

Février 2007



Non ! à la construction d'un centre de rétention



C'est au mois de septembre 2006 que j'ai découvert l'existence du projet de centre de rétention dans l'enceinte aéroportuaire à proximité du quartier du plateau. Ce projet est très avancé, la procédure d'appel d'offre est lancée depuis mars 2006, l'entreprise est probablement choisie, sa réalisation est donc prévue dans un très court délai.

En possession de cette information, j'ai saisi Daniel Guérin, notre conseiller régional et les élus de l'opposition. Nous avons ensemble informé les Villeneuvois qui, comme nous, ne connaissaient rien de ce projet. Depuis cette annonce, le Maire, Didier Gonzales a déployé beaucoup d'énergie pour justifier qu'il n'est rien dans la décision d'implanter ce centre de rétention. Les faits, pourtant têtus, témoignent de son entière responsabilité. Le document porté en copie sur cette lettre le prouve. Le Maire de Villeneuve-le-Roi, malgré

ses dénégations était parfaitement au courant des intentions du gouvernement. Il a signé le permis de démolir dans lequel est justifiée la demande de démolition des hangars par la : « reconstruction d'un ensemble immobilier destiné au centre de rétention administrative et à la zone d'accueil passagers en instance »¹.

Cette demande de démolition datée du 9/11/2005, constitue bien le premier acte de réalisation du centre. Elle offrait l'occasion d'alerter les Villeneuvois pour les mobiliser contre ce projet dès son origine. Monsieur Gonzales a fait le choix inverse, il a donné un avis favorable à la démolition, il nous a caché le dossier et nous ment aujourd'hui pour masquer sa responsabilité. Comme un aveu de faiblesse, le Maire a refusé la demande formulée par l'opposition d'inscrire ce dossier à l'ordre du jour du conseil municipal. Le faire, offrait pourtant la possibilité d'une délibération unanime de l'Assemblée Municipale. Manifestement, il ne le souhaitait pas.

La raison de son silence puis de son mensonge est évidente. Comme c'est le cas partout où ce type de projet existe, parler de ce dossier conduisait inévitablement à son rejet par la population villeneuvoise, sur la forme et sur le fond. Alors, dans une complicité bien comprise, le Ministre de l'intérieur, son préfet, le Maire, ont tout simplement tu le projet en espérant que les riverains n'y verraient que du feu. Cela, jusqu'au fait accompli de sa réalisation. Après les élections...

Non aux centres de rétention à Villeneuve-le-Roi et ailleurs

Le programme de construction des centres de rétention administrative (doublement des places d'ici 2008), constitue le volet pratique nécessaire à la mise en œuvre de la nouvelle loi dite « **Ceseda** » (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et demandeurs d'asile).

En effet, en restreignant très durement les droits des migrants : droit au séjour des familles, droit à la régularisation des étrangers installés depuis longtemps, droit aux demandeurs d'asile, droit de recours, à la procédure de maintien en rétention administrative, droit à l'accès à la nationalité, cette loi a pour premier effet de multiplier le nombre des clandestins.



¹ Le document précise les deux parties du centre (CRA centre de rétention administrative et ZAPI, zone d'attente pour personne en instance)

La lettre de Michel Herry



Elle a permis d'ouvrir la traque et nécessite ainsi la multiplication des lieux « d'accueil » pour y parquer son produit. En fait de lieux d'accueil, chaque centre de rétention administrative n'est autre qu'un lieu carcéral sans en avoir les règles. Un lieu de privation de libertés où sont retenus les étrangers en situation irrégulière. Ils servent à enfermer, pour une durée pouvant aller jusqu'à 32 jours des pauvres gens, des familles (enfants compris), pour la plupart d'entre eux arrêtés dans la rue après contrôle d'identité...

De nombreuses organisations humanitaires condamnent ces centres (particulièrement dans les centres de grande capacité) pour les conditions souvent indignes qu'ils offrent aux personnes retenues. Gil Ribles, commissaire Européen aux droits de l'homme, qualifie de « pratique choquante pouvant conduire à des abus, la présence d'enfants dans les centres de rétention [...] alors qu'aucun enfant ne devrait être enfermé au motif que ses parents ne possèdent pas de papiers... »

Immigration, un débat nécessaire

Les migrants ne sont pas des criminels. Ils ont quitté leur pays d'origine

le plus souvent pour trouver simplement le moyen de survivre en espérant une vie meilleure dans un pays inconnu, parfois pour sauver leur vie ou fuir la persécution. Comme le souligne le même Gil Ribles « *La France, est souvent considérée par un grand nombre d'Européens comme la patrie de Droits de l'Homme* ». Dès lors, plutôt que cette loi très régressive pour les droits des migrants, ne valait-il pas mieux porter un regard d'humanité pour définir une politique d'immigration conforme aux valeurs de notre république ?

Loin de représenter une menace, l'immigration constitue au contraire une richesse. Richesses de cultures, de savoirs et de travail qui, parce qu'elles s'imbriquent les unes dans les autres, sont sources d'enrichissement pour tous. Notre histoire s'est façonnée depuis toujours de cette juxtaposition de migrants.

Une politique d'immigration ne signifie pas forcément tout accepter. Il convient d'édicter des règles. Cependant, pour un pays comme le nôtre, fière de son histoire, de sa culture et de ses valeurs, ne devrait-elle pas s'appuyer sur d'autres fondements que le tout répressif qui caractérise la loi **Ceseda** ?

Ne devrait-elle pas, avant toute chose, s'efforcer de comprendre chaque situation particulière avec toute l'attention et l'humanité nécessaire (en donnant notamment les moyens à la justice et aux organismes chargés de gérer les dossiers des migrants) ?

Ne devrait-elle pas définir une action autrement plus volontariste d'aide au développement des pays d'origine qui, pour la plupart, s'enfoncent dans la crise du fait même des politiques néo-coloniales développées par les

grandes puissances industrielles dont la France ?

C'est une invitation au débat que nous sommes nombreux à vouloir tenir. Il doit constituer les bases de notre engagement contre la construction d'un centre de rétention dans notre commune.

Il mérite d'être mené avec tous les Villeneuvois.

Michel HERRY
Maire de Villeneuve-le-Roi
de 1989 à 2001

L'État, Maître d'ouvrage du Centre de rétention, a souhaité donner à l'équipement le label HQE (haute qualité environnementale).

Pour cela, conformément à la réglementation, différentes cibles sont définies. Elle portent sur des volets particuliers de ce label (gestion de l'énergie, gestion de l'eau, confort acoustique...)

Parmi celles-ci, le dossier d'appel d'offre stipule dans la cible N°1, « relation harmonieuse entre le bâtiment et son environnement immédiat », trois spécifications particulières :

- 01-1- Aménagement de la parcelle pour un développement durable
- 01-2- Qualité d'ambiance des espaces extérieurs
- 01-3- Impact du bâtiment sur le voisinage

Bien que ce ne soit pas formellement défini, nous pourrions ajouter : conséquence d'un apport de population en détresse sur les services publics locaux, notamment dans le domaine de l'aide sociale.

Pourtant, malgré l'affichage de ce label, aucune enquête publique, aucune étude d'impact, rien de tout cela n'a été réalisé.

Il convenait surtout de garder le silence...

Contact Michel Herry : 10, rue Pierre Curie 94290 Villeneuve-le-Roi
Mel : herrymichel@wanadoo.fr